



AUTORITE NATIONALE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS

LA COMMANDE PUBLIQUE EN CÔTE D'IVOIRE FACE AUX URGENCES DE LA COVID-19



Présentation :

Monsieur COULIBALY Y. P.

**Président du Conseil de Régulation de l'Autorité Nationale
de Régulation des Marchés Publics (ANRMP)**

INTRODUCTION

L'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie du Coronavirus a été institué en Côte d'Ivoire, par le Gouvernement, par décret n°2020-351 du 23 mars 2020.

I – MESURES DE RIPOSTE A LA COVID-19

II - CADRE JURIDIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

III – VOLUME DES ACQUISITIONS

I-MESURES DE RIPOSTE A LA COVID-19

Le Gouvernement ivoirien a adopté deux (02) plans de riposte à la COVID, prenant en compte:

- le volet sanitaire d'une valeur de **96 milliards F CFA**
- Les volets économique, social et humanitaire de la crise d'un montant de **1.700 milliards F CFA**.

Pour la mise en œuvre de ces mesures, quatre (04) fonds spéciaux ont été créés:

- Fonds spécial de solidarité et de soutien d'urgence humanitaire
- Fonds de soutien aux Grandes entreprises
- Fonds de soutien aux Petites et Moyennes Entreprises
- Fonds d'appui au secteur informel

En plus de sa contribution directe dans le cadre de la mise en œuvre de ses programmes, la Banque mondiale a, de son côté, décaissé la somme de **800.000.000** F CFA pour équiper les différentes administrations publiques, particulièrement les acteurs de la commande publique, en matériels de télétravail pour notamment, assurer la continuité des services pendant les périodes de confinement, dans le cadre du projet d'Amélioration de la Gouvernance pour la Délivrance des Services de bases aux citoyens (PAGDS).

Les acteurs bénéficiaires sont:

- Les Cellules de passation
- La DMP
- L'ANRMP

Pour la passation des marchés, deux (02) structures interviennent:

- Le Conseil National de Sécurité chargé de la validation préalable des quantités et des prix des commandes à passer
- La Cellule de gestion fiduciaire des fonds extérieurs dédiés à la riposte nationale au COVID-19, chargée de passer les marchés de fournitures, d'équipements, de travaux et de sélection des consultants, conformément **aux procédures des bailleurs** et aux **procédures dérogatoires** de l'Etat.

Dans les faits, cette cellule coordonne les opérations de passation de plusieurs autorités contractantes que sont:

- La Nouvelle Pharmacie de la Santé Publique (Commandes de Réactifs, intrants, médicaments, masques)
- La DIEM (Commandes d'équipements et de matériels, travaux de construction de centres de dépistages, prise en charge des malades, etc.)
- Direction Générale de la Santé (Diverses commandes en sa qualité d'Ordonnateur des Dépenses de santé)
- L'UCP-Santé, UCP-C2D/santé, UCP-Fonds Mondial et UCP-Fonds Extérieur: Passation des marchés conformément aux procédures de leurs projets validées par les parties prenantes.

II-CADRE JURIDIQUE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La Côte d'Ivoire n'a pas modifié le cadre juridique de la commande publique qui est resté régi par l'ordonnance n°2019-679 du 24 juillet 2019 portant Code des marchés publics.

Toutefois, dans le cadre de la mise en œuvre des mesures économiques, le Gouvernement ivoirien a, par ordonnance en date du 6 mai 2020, suspendu l'application des pénalités de retard du 6 avril au 6 juillet 2020.

Pour encadrer la passation des marchés publics, un manuel de procédures a été adopté avec les contributions de la DMP et de l'ANRMP, respectant les principes fondamentaux, les procédures dérogatoires de passation, les règles d'approbation et de gestion classique des marchés publics.

Ce manuel de procédures a la particularité d'abrégé les différents délais afin de favoriser une meilleure célérité des opérations.

III-VOLUME DES ACQUISITIONS

A ce jour, le volume des acquisitions s'élève, en valeur, à environ de **84 milliards de F CFA**, soit **87,5%** de l'enveloppe réservée au plan de riposte sanitaire (96 milliards).

MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION



yp.coulibaly@anrmp.ci

Tél : 22 40 00 40

Fax : 22 40 00 44

info@anrmp.ci

www.anrmp.ci

Agir ensemble pour la transparence et l'équité dans les marchés publics